



Refus de naturalisation suite à une condamnation

Par **saidg**, le **27/01/2016** à **21:01**

Bonjour Maître,

Je suis en France depuis 22 ans (j'ai 26 ans).j'ai fait toutes mes études en France,je travaille,je suis pacsé.

En septembre 2014 j'ai eu une condamnation pour détention de stupéfiants. Cela m'a coûté une peine de 6 mois de surcis et de 90jours amendes à 15 euros (qui sont déjà payés).

Je sais déjà le refus de leur part mais est il possible de faire un recours judiciaire pour effacer mon casier judiciaire ? Ou de faire un autre recours pour pouvoir avoir ma naturalisation ?

Merci d'avance de votre réponse

Par **youris**, le **28/01/2016** à **11:54**

Bonjour,

Une condamnation pénale peut être un motif de refus ou d'ajournement de naturalisation.

la nationalité française peut vous être refusé même si vous remplisseztoutes les conditions requises.

Salutations

Par **saidg**, le **28/01/2016** à **16:56**

Bonjour,

Merci de votre reponse.

Quelles demarches dois-je faire pour supprimer mon casier judiciaire? Est ce que cela a un coût ?

Merci davance